

De: virginie dostie-toupin [REDACTED]
Envoyé: 6 août 2024 08:54
À: BP-Comité Consultatif 2024
Objet: Enjeux Constitutionnels du Québec

Bonjour,

Le présent texte vise à répondre à l'appel du Comité consultatif en partageant une vision pour le Québec face aux enjeux constitutionnels actuels. Dans le cadre de son mandat, le Comité est chargé de recommander des mesures pour protéger et promouvoir les droits collectifs de la nation québécoise, garantir le respect de ses valeurs et de son identité distincte, et accroître son autonomie au sein de la fédération canadienne. Nous proposons ici des pistes prioritaires pour atteindre ces objectifs: soit le contrôle intégral de l'immigration, le respect des compétences provinciales et la création d'équipes sportives nationales.

1. Contrôle de l'immigration

Il est primordial que le Québec dispose d'une autonomie complète en matière d'immigration. Actuellement, bien que le Québec bénéficie de certains pouvoirs en la matière, il reste limité par les politiques fédérales. Pour répondre aux besoins spécifiques de la société québécoise et assurer la préservation de sa culture et de sa langue, il est essentiel de renforcer ces pouvoirs. Concrètement, cela signifie que le Québec devrait avoir le contrôle exclusif sur la sélection des immigrants, y compris les critères de sélection et les quotas. De plus, il est crucial de mettre en place des mesures pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants tout en respectant les valeurs sociales distinctes du Québec.

2. Respect des compétences provinciales

Il est crucial que les compétences provinciales soient respectées et protégées contre toute ingérence fédérale. Le Québec devrait impérativement pouvoir se retirer automatiquement de tout programme fédéral qui intervient dans ses compétences, notamment ceux qui sont mis en œuvre par les municipalités. Ces programmes fédéraux ne doivent pas servir de moyen pour le gouvernement central de court-circuiter les autorités provinciales et de faire du capital politique au niveau local. Un système de compensation financière équitable doit toujours être mis en place pour garantir que le Québec puisse administrer ces programmes de manière autonome, en respectant les priorités et les besoins spécifiques de sa population.

3. Équipes sportives nationales

Le sport est un vecteur important de fierté nationale et d'identité collective. Le Québec devrait donc veiller à ce que la constitution lui reconnaisse le droit de disposer de ses propres équipes sportives nationales. Cela permettrait de représenter les Québécois de manière autonome sur la scène sportive mondiale et de renforcer le sentiment d'appartenance à la nation québécoise. Le gouvernement du Québec devrait travailler activement à la reconnaissance de ces équipes par les instances sportives internationales et à leur participation aux compétitions internationales.

Enfin, il est essentiel que le Québec forme des alliances stratégiques avec d'autres provinces partageant des aspirations autonomistes. Ces alliances permettront de créer un front uni pour négocier avec le gouvernement fédéral et faire avancer les intérêts communs. En travaillant ensemble, les provinces autonomistes peuvent exercer une influence plus grande et s'assurer que leurs droits et compétences soient respectés. Cela pourrait inclure des forums de discussion réguliers, des accords bilatéraux sur des questions d'intérêt commun, et une coordination des efforts pour défendre l'autonomie provinciale.

Le renforcement de l'autonomie du Québec au sein de la fédération canadienne est crucial pour préserver et promouvoir les droits collectifs, les valeurs sociales distinctes et l'identité unique de la nation québécoise. En adoptant ces mesures, le Québec pourra non seulement assurer le respect de ses compétences, mais aussi renforcer sa position et son influence au sein de la fédération. Nous encourageons le Comité consultatif à considérer ces recommandations et à les intégrer dans ses propositions finales.

Virginie Dostie-Toupin, citoyenne québécoise